



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 9 décembre 2014

- Présidente :** DIEPERINK Jacqueline
- Excusés :** ARICO Gianni, DECOTIGNIE Emma, DOS REIS NEVES Jorge, FABBRI Alessandro, HUMBERT Joël, HUSSON Alain, JOYET Antoine, LAMBERCY Jean-Pierre, LOB Martine, MBASSI NOUNKE Monique, RAUCH Sophie
- Absents :** BAUDAT Paul-Edouard, EBERLEIN Maxime, GONIN Christian, THONNEY Raoul

ORDRE DU JOUR :

Adoption de procès-verbal de la séance du 7 octobre 2014.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications de la Présidente.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentations d'un nouveau conseiller pour l'Entente en remplacement de Mme Ursula Marclay, démissionnaire.
- 6) Election d'un membre pour l'Entente à la Commission des affaires régionales et intercommunales, en remplacement de Mme Ursula Marclay.
- 7) Préavis 48/2014 « Demande de crédit pour le déplacement et à la reconstruction du collecteur communal 2 situé au chemin de la Saugettaz ».
- 8) Préavis 49/2014 « Budget 2015 ».
- 9) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) Adoption de l'ordre du jour

Mme Jacqueline Dieperink informe l'assemblée qu'une seule assermentation pourra être faite ce soir, compte tenu du fait que l'Entente est toujours à la recherche d'un-e deuxième candidat-e.

- **L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.**

2) Communications de la Présidente

Mme Jacqueline Dieperink signale que lors des dernières votations du 30 novembre le taux de participation pour notre commune était de 50.8 % et que les trois objets ont été refusés à une grande majorité. Elle remercie les membres du bureau ainsi que Mme Marianne Gargano.

Dans le cadre de son mandat de Présidente, Mme Jacqueline Dieperink indique qu'elle a participé à différentes activités dont :

- La Conférence d'agglomération « Le PALM à l'horizon 2030 », à laquelle Mme Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat, a présenté les enjeux de la révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), son entrée en vigueur, son régime transitoire, ainsi que les conséquences des mesures pour le Canton et les communes.
- La séance de rentrée de la Commission de gestion.
- Le martelage de la Commune, journée à laquelle étaient présents le Préfet, la Municipalité au complet, les membres de la commission de gestion ainsi que la secrétaire du Conseil.
- La présentation de l'exercice final des pompiers du site de Cheseaux du SDIS La Mèbre.
- Une rencontre demandée par les Municipalités de Cheseaux et Romanel avec la Fondation le Relais à Morges pour discuter des jeunes en difficultés. Les discussions ont permis de faire un état des lieux des besoins des jeunes et des attentes des adultes envers ceux-ci.
- La visite annuelle du Préfet, au cours de laquelle une discussion a pu avoir lieu sur le fonctionnement du Conseil ainsi que sur la manière dont est appliquée la nouvelle loi sur les Commune en attendant l'entrée en vigueur du nouveau règlement du Conseil.
- Les matchs du Volley Club dont elle remercie les membres qui lui ont transmis un laissez-passer lui permettant d'assister à toutes les rencontres.

La Présidente rappelle les dates des séances du Conseil pour l'année 2015.

3) Communications de la Municipalité

M. Louis Savary, Syndic, signale que la Municipalité a reçu en novembre dernier un recours déposé par l'Office fédéral du développement territorial auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) contre l'adoption du PPA du Châtelard. Les réponses au recours vont être faites par l'intermédiaire de l'avocat de la Municipalité. Le Service cantonal du développement territorial (SDT) va également apporter sa réponse. L'enjeu est important pour notre Commune et la Municipalité espère que le retard ne sera pas trop important.

M. Bernard Imfeld, Municipal, indique que la subvention du Canton dans le cadre de la construction de la déchetterie est de 20 % (5 % supplémentaires pour avoir conçu un projet intercommunal) ce qui représente un montant de Frs. 477'490. —.

M. Serge Sandoz, Municipal, informe l'assemblée que si les conditions atmosphériques le permettent les travaux concernant l'aménagement du centre débiteront le 9 février prochain pour une durée d'environ 6 mois.

M. Serge Sandoz, Municipal, indique que la Municipalité a fait éditer un nouveau plan de la commune, lequel sera mis à disposition gratuitement du public.

M. Serge Sandoz, Municipal, signale que les caméras de surveillance sont fonctionnelles et qu'un premier délit a déjà pu être constaté ; la gendarmerie est sur l'affaire.

4) Informations régionales

La Présidente indique qu'elle a participé à l'assemblée générale de l'AJENOL (Accueil de jour des enfants du nord-ouest lausannois) avec Mme Stefania Hofmann, séance au cours de laquelle le budget a été adopté. Le Conseil communal de Prilly a accepté la création d'une nouvelle garderie de 44 places, dans des locaux à louer et pas encore construits. La direction de l'Ajenol va étudier l'adhésion d'une garderie privée au réseau. La Présidente et Mme Stefania Hofmann se tiennent à disposition des personnes qui auraient des questions.

5) Assermentations d'un nouveau membre du Conseil pour l'Entente en remplacement de Mme Ursula Marclay, démissionnaire.

Mme Jacqueline Dieperink demande à M. Bernard Borgeaud-dit-Avocat de se présenter brièvement.

M. Bernard Borgeaud-dit-Avocat déclare habiter à Cheseaux depuis 1988 ; il est âgé 51 ans, marié, père de deux filles de 22 et 24 ans et travaille en qualité de monteur électricien. Accessoirement, il fonctionne en qualité de commandant des pompiers du SDIS de la Mère.

La Présidente procède à l'assermentation de M. Bernard Borgeaud-dit-Avocat.

6) Election d'un membre pour l'Entente à la Commission des affaires régionales et intercommunales, en remplacement de Mme Ursula Marclay.

L'Entente propose M. Eric Michel comme membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales. La Présidente demande s'il y a d'autre candidature ; ce n'est pas le cas.

- M. Eric Michel est élu à la commission des affaires régionales et intercommunales à l'unanimité.

7) Préavis 48/2014 « Demande de crédit pour le déplacement et la reconstruction du collecteur communal 2 situé au chemin de la Saugettaz ».

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Francisco Sancho fait lecture des conclusions du rapport lesquelles proposent d'accorder à la Municipalité un crédit de Frs. 520'000. —TTC, destiné au déplacement et à la reconstruction du collecteur communal 2 situé au chemin de la Saugettaz, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché, amortissable sur une durée de 30 ans, et de donner décharge à la Commission pour son mandat.

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, demande au rapporteur de la Commission des Finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Paul Bruand fait lecture des conclusions, lesquelles arrivent aux mêmes conclusions que celles de la commission ad hoc.

La Présidente demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est ouvert.

M. David Hofstetter demande si les plans reçus ont été rectifiés car il y avait une erreur d'unité.

M. Bernard Imfeld, Municipal, indique que les adaptations des anciens plans ont été faites pour correspondre aux mesures des nouveaux plans.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote.

- Le préavis 48/2014 est accepté à l'unanimité.

8) Préavis 49/2014 « Budget 2015 ».

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, demande au président de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Amintore Savini fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles relèvent que le budget est équilibré avec un léger excédent et que les prévisions prudentes mais réalistes ; la Commission propose d'adopter le budget 2015 tel que présenté et de donner décharge à la Commission pour son mandat.

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, a l'honneur de présenter le projet de budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2015, dont le résultat prévisionnel est un excédent de revenus de Frs. 63'900.--, pour un total de charges de 19.5 millions. La Municipale relève les éléments suivants :

- Il s'agit d'un budget prudent, fondé sur des prévisions réalistes en termes de rentrées fiscales et de péréquations. Les apports à la péréquation et à la facture sociale ont été calculés sur la base des recettes fiscales estimées du budget 2015, au lieu des résultats 2013, ce qui constitue une innovation par rapport aux budgets précédents et permet une anticipation plus proche de ce qui sera probablement le cas, toutes choses étant égales par ailleurs naturellement.
- Ce budget manifeste la volonté de conserver une bonne maîtrise des charges, puisque ces dernières connaissent une augmentation moindre que celle des revenus.
- S'agissant des revenus, nous pouvons remarquer que leur augmentation provient essentiellement de recettes fiscales non liées au coefficient d'impôt, tels que l'impôt sur les frontaliers et l'impôt foncier, de l'augmentation du nombre de taxes d'introduction égouts et épuration, de l'augmentation des surfaces communales louées (nouveau bâtiment du centre de vie infantine) ainsi que de la rétrocession de la péréquation intercommunale.
- En ce qui concerne les recettes fiscales liées au coefficient d'impôt, il est prévu une très légère augmentation, essentiellement due à la démographie, de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, estimé au total à 8.3 millions, mais le statu quo pour les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales, qui sont maintenus respectivement à Frs. 800'000. —et frs. 550'000. --.
- La présentation innovante et pédagogique du préavis, validée par la Municipalité sur proposition du boursier, permet de suivre de façon limpide le passage des charges et des revenus à l'autofinancement, constitué du résultat prévisionnel plus les charges non financières moins les revenus non financiers.
- C'est ainsi qu'un meilleur résultat prévisionnel que celui du budget 2014, une augmentation des amortissements et quelques variations dans les attributions et prélèvements aux fonds spéciaux conduisent à une marge d'autofinancement prévisionnelle de Frs 1'973'200.—, en augmentation de plus de Frs.700'000.—par rapport à celle du budget 2014. Cette augmentation est due en gros pour moitié à l'amélioration du résultat prévisionnel du budget et pour moitié à la variation des amortissements et des mouvements sur les fonds spéciaux.
- La marge d'autofinancement sert à financer tout ou partie des dépenses d'investissements. Comme le montre le dernier tableau en page 5 du préavis, la marge d'autofinancement dégagée au budget 2015, même si elle est supérieure à celle du budget 2014, ne peut couvrir qu'une part des dépenses d'investissements telles que prévues au budget d'investissements 2015, soit Frs 11'685'000.--. Cette situation se résoudra classiquement soit par le recours à l'emprunt dans les limites du plafond d'emprunt de 30 millions voté par le Conseil communal, soit par le renoncement, volontaire ou lié à des facteurs externes, à certaines dépenses d'investissements.
- De plus, il convient de relever que le montant des dépenses d'investissements prévu en 2015 est atypiquement élevé par rapport aux années ultérieures selon la planification jusqu'en 2019, car il contient pour près de 6 millions liés à l'achat et à l'équipement de la parcelle 582 du Châtelard.
- Au jour d'aujourd'hui, pour information, la Commune a un emprunt de 13 millions, composé d'un montant d'emprunt à long terme de 12 millions et d'une dette à court terme de 1 million, ce qui signifie que la commune a pu assumer ses dépenses d'investissements en 2014, dont celles liées à la construction du centre de vie infantine, sans devoir souscrire un nouvel emprunt à long terme.
- En résumé, le projet de budget 2015 que la Municipalité propose se veut à la fois réaliste et prudent, il témoigne de la volonté de maintenir des finances saines et équilibrées pour la commune afin qu'elle puisse assumer ses différentes fonctions au service de la population.

Au nom de la Municipalité, Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, remercie l'assemblée de bien vouloir suivre les recommandations du toujours excellent rapport de la Commission des finances et d'adopter le budget de fonctionnement 2015 tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente fait lecture des titres des différents chapitres et demande de l'interrompre si un membre du Conseil souhaite intervenir.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote.

- **Le préavis 49/2014 est adopté à l'unanimité.**

9) Divers et propositions individuelles

M. Hanspeter Guggenbühl est surpris de constater que la Municipalité ne verse plus de cotisation en faveur de l'arboretum.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, indique après contrôle qu'un montant de Fr. 200.- est prévu au budget 2015 à titre de cotisation en faveur de l'arboretum

M. Hanspeter Guggenbühl demande s'il ne serait pas judicieux de supprimer l'édition des CD contenant les différents rapports du Conseil puisque ces documents sont disponibles sur le site de la Commune.

M. Eric Milliod demande si l'historique sera également disponible sur le site.

La Présidente constate que personne ne souhaite conserver le CD et va faire le nécessaire auprès du Greffe et lui demander éventuellement d'en tirer un petit nombre pour les personnes qui souhaiteraient en disposer.

M. Stéphane Hauert informe l'assemblée qu'un nouveau projet a vu le jour entre l'établissement de la Chamberonne et les entreprises locales. Il s'agit d'un projet de partenariat et de collaboration qui a été mis sur pied après le constat des difficultés qu'éprouvent les jeunes pour élaborer un projet professionnel et le manque de communication entre l'école obligatoire et l'après scolaire. Le but est de créer un échange entre les entreprises locales et l'école. Des dépliants sont mis à disposition de personnes intéressées. M. Stéphane Hauert reste à disposition pour tout renseignement complémentaire.

M. Edmond Fleury constate que trois places de parc sont réservées exclusivement aux pompiers au chemin de Mont-Repos, le long des nouvelles constructions, ceci malgré le fait qu'il y ait très peu de places pour les visiteurs. M. Edmond Fleury trouve que c'est un scandale alors qu'il pense que le chemin est assez large pour un croisement en cas d'incendie.

M. Bernard Borgeaud-dit-Avocat informe que cela permet en cas d'incendie de laisser des places disponibles à proximité des immeubles aux pompiers, afin que l'échelle puisse être déployée ; depuis la route cela sera impossible.

La Présidente indique que les conseillères et conseillers sont invités à une visite du Palais fédéral le mercredi 17 juin 2015. Il s'agit d'une initiative de Mme Christiane Rihs, de l'Entente villageoise. Pour que cette journée reste abordable, les frais de transport et le repas de midi seront offerts par la Municipalité (sans les boissons). La Présidente remercie la Municipalité de son soutien. Cette visite est une belle occasion d'avoir une instruction civique et permettra de se rencontrer dans une situation plus conviviale. Elle engage chacune et chacun à s'inscrire auprès de Mme Christiane Rihs en précisant que le nombre de participants est limité à 45 personnes ceci pour des questions d'organisation.

Jacqueline Dieperink

Patricia Alvarez

Présidente du Conseil

Secrétaire du Conseil

Séance levée à 21.25
Cheseaux, le 13 décembre 2014

Prochaines séances :

mardi 10 mars 2015,

mardi 5 mai 2015,

23 juin 2015,

6 octobre 2015,

10 novembre 2015,

8 décembre 2015.